



# Règlement du Défi canadien des opérations portables de RAC - 2025

## Activations valides

Les opérations portables sont celles où des amateurs apportent leur équipement, antennes, et sources d'alimentation à un endroit autre que leur station à domicile pour opérer. Pour être considérée comme étant valide, une activation doit répondre aux critères suivants:

- Elle doit avoir lieu au Canada.
- L'opérateur doit être membre de RAC au moment de l'activation.
- Elle doit avoir lieu ailleurs que la station à domicile de l'opérateur.

*Par exemple, une activation faite à partir de votre cour arrière ne compte pas.*

- L'équipement de la station ne doit pas être installée de façon permanente sur les lieux de l'activation. Elle doit être apportée au site et déployée aux fins et pour la durée de l'activation.

*Par exemple, se rendre à pied sur les lieux de l'activation avec de l'équipement radio portatif et en faire l'installation, ou se rendre sur place avec une station mobile montée dans un véhicule.*

- Au moins un contact doit être établi.
- Si vous opérez à partir d'un seul endroit pendant une période de plus d'une journée, l'opération compte comme une activation unique tant que vous et votre équipement êtes là.

*Par exemple, si vous participez à une DXpédition qui se déroule sur cinq jours, cela compte comme une activation unique.*

- Les opérations multi-opérateurs portables utilisant un indicatif de groupe commun, comme un Field Day ou une DXpédition, peuvent compter comme une activation mais sont soumises à leurs propres règles de pointage (*voir la section Pointage ci-dessous*).

- Les opérations portables impliquant un événement de service public ou des communications d'urgence (réelles ou simulées) peuvent compter comme une activation mais sont soumises à leurs propres règles de pointage (*voir la section Pointage ci-dessous*).

## Pointage

Chaque contact effectué a une valeur de base en points comme suit :

- 1 point pour chaque contact effectué entre 3,5 MHz et 902 MHz en utilisant une alimentation commerciale ordinaire.
- 2 points pour chaque contact effectué entre 3,5 MHz et 902 MHz à partir d'un véhicule motorisé ou alimenté par un véhicule motorisé.

*Par exemple, si vous êtes physiquement à l'intérieur de votre véhicule pendant votre activation, ou si la radio est alimentée par les batteries d'un véhicule, que vous soyez ou non dans le véhicule.*

- 3 points pour chaque contact effectué entre 3,5 MHz et 902 MHz en utilisant une source d'alimentation indépendante comme une génératrice ou des batteries ne faisant pas partie d'un véhicule motorisé.
- 5 points pour chaque contact effectué au-dessus de 902 MHz ou en dessous de 3,5 MHz, quelle que soit votre source d'alimentation.

## Multiplicateurs

Les multiplicateurs peuvent être réclamés pour les opérations à partir des emplacements suivants :

- Entité Parks on the Air (POTA) – <https://parksontheair.com>
- Île Islands on the Air (IOTA) – <https://www.iota-world.org>
- Sommet Summits on the Air (SOTA) – <https://www.sota.org.uk>
- Phare canadien – voir la World List of Lights fournie par la Amateur Radio Lighthouse Society (ARLHS) – <https://arlhs.com>
- Entité Worldwide Flora and Fauna (WWFF) – <https://wwff.co>
- Grille Maidenhead (4 caractères seulement) - [https://www.levinecentral.com/ham/grid\\_square.php](https://www.levinecentral.com/ham/grid_square.php)
- Province ou territoire
- Île Saint-Paul ou Île-de-Sable

## Points bonus

- Chaque contact établi avec une source d'énergie indépendante utilisant de l'énergie « verte » vaut 1 point supplémentaire.

*Par exemple, les contacts établis avec des batteries chargées à l'énergie solaire ou éolienne, ou une autre forme d'énergie purement indépendante et non polluante.*

### NOTE

Si vous n'êtes pas certains que la source d'énergie que vous avez utilisée pour votre activation soit considérée comme « verte », veuillez envoyer un courriel au directeur des diplômes à [awards@rac.ca](mailto:awards@rac.ca)

- Chaque contact établi à des niveaux de puissance QRP (5 watts ou moins à la sortie de l'émetteur, quel que soit le mode) vaut 1 point supplémentaire.
- Chaque contact établi via un satellite vaut 1 point supplémentaire.

## Divers

- Pour les contacts établis lors d'une opération multi-opérateurs utilisant un indicatif de groupe commun, vous pouvez réclamer une part des contacts égale au nombre total de contacts divisé par le nombre total d'opérateurs présents.

*Lorsque vous saisissez votre activation dans le formulaire de soumission, le calcul se fera automatiquement. Vous devez donc saisir le nombre total de contacts et le nombre total d'opérateurs.*

- Pour les contacts établis lors d'un événement de service public ou lors de communications d'urgence (réelles ou simulées), vous pouvez réclamer un montant forfaitaire de 100 points par jour de déploiement.

**La formule de calcul du pointage mensuel est la suivante:**

$$\text{(points de base totaux + points bonus totaux)} \times \text{multiplicateurs} = \text{pointage mensuel}$$

## Date limite des rapports

Tous les rapports d'opérations portables doivent être soumis dans les sept jours suivant l'activation.

*Par exemple, votre opération se terminant le 10 janvier doit être déclarée avant le 17 janvier, votre opération se terminant le 28 février doit être déclarée avant le 7 mars, et ainsi de suite.*

# Diplôme Coureur des Bois

À la fin de chaque mois, le diplôme Coureur des Bois sera décerné aux participants qui auront atteint un certain nombre d'activations, en fonction du nombre de rapports soumis au Défi canadien des opérations portables de RAC. Il existe trois niveaux à ce diplôme :

1. Bronze – Décerné aux participants qui ont soumis au moins 25 rapports au Défi RAC.
2. Argent – Décerné aux participants qui ont soumis au moins 50 rapports au Défi RAC.
3. Or – Décerné aux participants qui ont soumis au moins 100 rapports au Défi RAC.

Les diplômes seront signés numériquement par le directeur des diplômes RAC et envoyés par courriel aux récipiendaires.

## Publication

Les résultats du Défi canadien des opérations portables de RAC, ainsi que le nom des récipiendaires du diplôme Coureur des bois, seront périodiquement publiés dans la revue « The Canadian Amateur » et sera accessible sur le site web de RAC.

## Règle d'or

Le Défi des opérations portables du RAC fonctionne sur la base du système d'honneur. Nous nous attendons à ce que chaque participant agisse de manière juste, honnête et dans l'esprit des règles. Ce programme vise à encourager et à promouvoir les opérations portables au Canada et à créer une compétition amicale entre tous les participants. L'objectif principal est de s'amuser! Toutefois, l'arbitre peut demander des journaux de bord ou d'autres preuves pour valider votre opération et en vérifier la conformité.

---

*Dernière mise à jour: 2025-03-30*

***Pour toute question sur les règlements, veuillez contacter le directeur des diplômes RAC à [awards@rac.ca](mailto:awards@rac.ca)***